

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le dix-septième jour du mois de décembre en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 34 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Gesa Wehmeyer-Laplante
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 04 décembre 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Démission de Mme Cynthia Morin, assistante au préposé des activités de la polyvalente
 - Rémunération 2019 (officiers municipaux)

Règlement n° 596-2018 aux fins de modifier l'article 5-1.1 « Normes » du Règlement n° 370-2006 concernant des dispositions spéciales aux nuisances

 - Adoption

Règlement n° 597-2018 concernant la gestion contractuelle

 - Adoption

Projet de Règlement numéro 599-2018 concernant les feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques en remplacement du Règlement numéro 310-2002

 - Adoption
 - Avis de motion

Projet de Règlement numéro 600-2018 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2019

 - Adoption
 - Avis de motion

Projet de Règlement numéro 601-2018 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2019

 - Adoption
 - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Voirie
 - Réfection rue du Bateau
 - Honoraires professionnels n° 16 (Les Services Exp inc.)

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

- Décompte progressif n° 5 (Construction Lemay inc.)

6) Hygiène du milieu

Plan de gestion des débordements des eaux usées

- Ajustement des honoraires professionnels - Mandat débranchement du trop-plein du réservoir d'eau potable (WSP Canada inc.)

7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Dossier Ferme du Sylance S.N.C., lot 3 591 307

Projet de règlement n° 598-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (chenil)

- Adoption

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

377-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

378-2018

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 04 DÉCEMBRE 2018

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 04 décembre 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

379-2018

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2018 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		122.00	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	122.00	REMISE NOVEMBRE 2018
ÉLODIE BOUTIN		175.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 10/12
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		27 998.14	
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2018-2019 1/5
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 278.48	DÉNEIGEMENT 2018-2019 1/5
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	11 729.18	DÉNEIGEMENT 2018-2019 1/5
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		786.02	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	24.84	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	57.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	101.33	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	81.72	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	57.50	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.28	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	57.36	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	59.60	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	103.09	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	32.99	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.21	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	95.52	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	73.00	ESSENCE INCENDIE
HYDRO-QUEBEC		2 655.92	
2308011721	MOD.CONV SYSTEME RÉFRIGERATION	2 655.92	PROJET RÉFRIGÉRATION MODIFICATION BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		14 141.95	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	14 141.95	DÉNEIGEMENT 2018-2019 1/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		14 840.01	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIRE	8 877.84	QUOTE-PART 2018 12/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 12/12

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		7 065.70	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	623.15	REMISE NOVEMBRE 2018
5513825000	RQAP A PAYER	428.97	REMISE NOVEMBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	770.57	REMISE NOVEMBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 564.58	REMISE NOVEMBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	120.00	REMISE NOVEMBRE 2018
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 558.43	REMISE NOVEMBRE 2018
MINISTRE DES FINANCES - PERMIS RÉUNION		46.00	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	46.00	PERMIS DE RÉUNION DÎNER DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		3 507.60	
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	120.00	REMISE NOVEMBRE 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 846.45	REMISE NOVEMBRE 2018
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	541.15	REMISE NOVEMBRE 2018
TELUS MOBILITE		272.80	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	35.27	SERVICE NOVEMBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	81.55	SERVICE NOVEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	62.41	SERVICE NOVEMBRE 2018
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	22.98	SERVICE NOVEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE NOVEMBRE 2018
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE NOVEMBRE 2018
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE NOVEMBRE 2018
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		160 827.00	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	3 367.00	SUBVENTION 2017 - AJUSTEMENT
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	157 460.00	SUBVENTION 2018 2/2
TOTAL :		232 438.14	

COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2018

ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.		509.80	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	509.80	MODIFICATION DES VARIATEURS DE VITESSE
ÉLODIE BOUTIN		175.00	
0270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 11/12
BUROPLUS ST-EX		181.67	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	7.81	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	34.22	PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	92.29	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	18.39	PAPETERIE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	28.96	PAPETERIE
CAM-TRAC BERNIERES INC.		1 060.07	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	1 060.07	ACHAT PNEUS AVANT KUBOTA
CARQUEST CANADA LTEE		36.22	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	36.22	ANTIGEL POUR DIÉSEL
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		5 693.79	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 693.79	SEL POUR ADOUCISSEUR
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.		4 540.08	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	4 540.08	SERVICE D'URBANISME DU 30-10-2018 AU 19-11-2018
DICOM EXPRESS		35.89	
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	13.14	FRAIS DE TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	22.75	FRAIS DE TRANSPORT
DUBUC FRANCE		25.34	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	25.34	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
FILTECH INC.		324.85	
241400526	MACH. OUTILL. EQ. - DEGRILLEUR	324.85	FILTRE TRAITEMENT D'ODEUR
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		20.00	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.00	AVIS DE MUTATION
FRANCE MAINVILLE		135.53	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	135.53	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
GESA W. LAPLANTE		106.65	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	83.50	ACTIVITÉ COMITÉ FAMILLE CROÛTE & BRIOCHE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	23.15	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
HÉLÈNE JOLICOEUR		20.13	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	20.13	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
HYDRO-QUEBEC		1 422.50	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 275.22	SERVICE NOVEMBRE 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	147.28	SERVICE NOVEMBRE 2018
IMPRESSIONS JKL INC.		195.41	
262200349	ARTICLES PROMOTIONNELS	183.91	DRAPEAU
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	11.50	TRANSPORT DRAPEAU
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		129.06	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	60.07	AFFICHES C/FAMILLE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	68.99	ENVELOPPES
LABORATOIRES ENVIRONEX		182.93	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	140.16	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE DES EAUX USÉES
LA CITÉ DES ÉTOILES		40.00	
0124100000	LICENCE ET PERMIS	40.00	REMBOURSEMENT PERMIS
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		2 194.59	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	83.65	TRANSPORT DE BÉTON (ROUTE MARIE-VICTORIN)
2304053721	RECONST.VOIRIE GEN. - S/RURAL	2 110.94	TRAVAUX (ROUTE DEMERS)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		287.44	
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	287.44	TRAVAUX FOSSÉ (RANG DU PETIT-VILLAGE)
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		28.66	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	28.66	DÉCORATIONS DE NOËL
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		31.56	
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	31.56	HUILE SCIE À CHAÎNE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		1 029.84	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	71.30	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	203.37	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	258.51	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	31.45	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	289.22	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	45.05	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	130.94	ACHATS VOLUMES

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

M.R.C. DE LOTBINIERE		1 008.02	
215000417	HONOR. PROFESSION - EVALUATION	1 008.02	INVENTAIRE DES PROPRIÉTÉS ÉVALUATION MRC DE LOTBINIERE
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		35.92	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	35.92	PNEUS POSÉS & BALANCÉS REMORQUE
OXYGÈNE SANTÉ ET FORME		1 103.76	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 103.76	DEMI-SESSION CARDIO LATINO & CARDIO VÉLO
PHARMACIE STE-CROIX INC.		13.96	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5.58	EAU DISTILLÉE
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	8.38	PILES
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		537.24	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	537.24	ACHAT & INSTALLATION POMPE
POSTES CANADA		168.15	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	63.07	AVIS NO 264
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	105.08	AVIS NO 264
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		197.23	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	9.18	AMPOULES SALLE DE QUILLES
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	4.58	PIÈCE POUR TOILETTE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	9.18	PEINTURE PORTE SALLE ROBERT-DAIGLE
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	9.13	PIÈCES POUR FONTAINE À BOIRE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	20.59	ATTACHE & FIL POUR SAPIN DE NOËL
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	91.79	LUMIÈRES POUR SAPIN DE NOËL
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	22.95	LUMIÈRES POUR SAPIN DE NOËL
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	22.95	LUMIÈRES POUR SAPIN DE NOËL
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	6.88	PRISE POUR SAPIN DE NOËL
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		6.83	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	6.83	CRÈME À CAFÉ, SUCRE & SAC
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		220.75	
259000451	LOCATION ALARME PAVILLON	220.75	FRAIS RACCORDEMENT DE SEPTEMBRE 2018 À SEPTEMBRE 2019
TECHNO PIEUX BOIS-FRANCS INC.		1 506.18	
2308050725	MACH, OUTILL, EQUIP. LOISIRS	1 506.18	PIEUX POUR ENSEIGNES DU PLAN LOCALISATION LOISIRS & PARC JEAN- GUY-FOURNIER
THÉRÈSE BOISVERT		20.13	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	20.13	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2018
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		922.98	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	922.98	PHOTOCOPIES DU 11-11-2018 AU 10-12-2018
VEOLIA		282.67	
10241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	282.67	DIAPHRAGME POUR POMPE POLYMÈRE POLYMÈRE
WOLSELEY GPI INC.		227.65	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	227.65	TUYAU D'AQUEDUC POUR RÉPARATION
TOTAL :		24 658.48	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 13-2018

380-2018

DÉMISSION DE MME CYNTHIA MORIN, ASSISTANTE AU PRÉPOSÉ DES ACTIVITÉS DE LA POLYVALENTE

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 04 décembre 2018 de Mme Cynthia Morin à titre d'assistante temporaire au préposé des activités de la polyvalente ainsi que pour la gestion de l'ouverture et fermeture de la salle du Pavillon de service.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la démission de Mme Cynthia Morin et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein de la municipalité de Sainte-Croix.

381-2018

RÉMUNÉRATION 2019 (OFFICIERS MUNICIPAUX)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de 2.50 % aux traitements salariaux des officiers municipaux pour l'année 2019, conformément à la convention des employés cadres de la municipalité de Sainte-Croix :

Mme France Dubuc, directrice générale & secrétaire-trésorière :

81 794,\$/année, soit 1 572,96 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :

46 962,\$/année, soit 903,12 \$/35 heures semaine, exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics : 65 686,\$/année, soit 1 263,19 \$/40 heures semaine;

M. Réjean Maranda, directeur des loisirs et de la culture : 46 677,\$/année, soit 897,63 \$/40 heures semaine;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par ladite convention.

Autre : Frais de déplacement : 0,45 \$/kilomètre.

RÈGLEMENT N° 596-2018 AUX FINS DE MODIFIER L'ARTICLE 5-1.1 « NORMES » DU RÈGLEMENT N° 370-2006 CONCERNANT DES DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX NUISANCES

382-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de modifier l'article 5-1.1 « Normes » relativement à l'exploitation de la fonderie Bibby Ste-Croix inc.;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 370-2006;

ATTENDU QUE le règlement numéro 529-2014 a modifié l'article 5-1.1 concernant la norme et le délai venant à échéance le 31 décembre 2018;

ATTENDU la mise à jour du plan de réduction du bruit ambiant (PRBA) datée du 25 janvier 2010;

ATTENDU la lettre de la Bibby Ste-Croix inc. datée du 29 octobre 2018 à l'effet qu'aucun projet majeur n'a été réalisé qui aurait pu modifier les niveaux sonores suite à la mise à jour du 25 janvier 2010;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le quatrième jour du mois de décembre 2018 le projet de règlement numéro 596-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatrième jour de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 596-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 596-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 596-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N° 597-2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE

383-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 07 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »);

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant pendant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018 le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est également assujéti à l'obligation de la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QU'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 *C.M.*, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le quatrième jour du mois de décembre 2018 le projet de règlement numéro 597-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatrième jour de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante

ET APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 597-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 597-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2018 CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT ET PIÈCES PYROTECHNIQUES EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2002

384-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'usage de feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du public de contrôler l'usage de feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques de façon à protéger la propriété d'autrui, à protéger l'environnement et à éviter des interventions onéreuses du service incendie;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement abroge le règlement numéro 310-2002;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lecours

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 599-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le projet de règlement numéro 599-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 599-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 599-2018 concernant l'usage de feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques en remplacement du Règlement numéro 310-2002.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2018 ÉTABLISSANT LES
TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

385-2018

ADOPTION

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 572-2017 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ : Michel Routhier

APPUYÉ : Jean Lecours

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 600-2018 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le projet de règlement numéro 600-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 600-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 600-2018 relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2019, en remplacement du règlement numéro 572-2017 originaire du règlement numéro 10-1966.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2018 CONCERNANT
L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION
POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE
DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

386-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ : Gesa Wehmeyer-Laplante

APPUYÉ : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

QUE le projet de règlement n° 601-2018 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le projet de règlement numéro 601-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 601-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 601-2018 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2019.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

387-2018

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2018 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		187.66	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	187.66	REMISE NOVEMBRE 2018
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		3 638.20	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 131.29	REMISE NOVEMBRE 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE NOVEMBRE 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 416.32	REMISE NOVEMBRE 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	361.18	REMISE NOVEMBRE 2018
5513820000	RQAP A PAYER	199.58	REMISE NOVEMBRE 2018
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	369.83	REMISE NOVEMBRE 2018
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		1 478.53	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	448.22	REMISE NOVEMBRE 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	160.00	REMISE NOVEMBRE 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	870.31	REMISE NOVEMBRE 2018
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE NOVEMBRE 2018
		TOTAL : 5 362.41	

COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2018

ALEX COULOMBE LTEE		699.11	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	699.11	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		5 599.85	
270181610	ACHATS - BAR	5 599.85	ACHATS BAR
CITRON HYGIÈNE		144.20	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	144.20	SERVICE DÉCEMBRE 2018
FROMAGERIE BERGERON		506.08	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	253.04	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	253.04	ACHATS RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.		1 629.37	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	861.18	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	-83.79	CRÉDIT ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	851.98	ACHATS RESTAURANT
KORVETTE		19.84	
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	1.48	PAPETERIE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	18.36	NAPPES ET PLATS
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		572.02	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	286.01	ORDURES SEPTEMBRE 2018
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	286.01	ORDURES OCTOBRE 2018
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		220.75	
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	9.24	CADENAS
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	16.05	CORDE & VIS
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	16.20	CLÉ, SEL À GLACE & ÉCROU
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	14.89	CLÉ
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	8.03	ATTACHE CÂBLE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	114.95	SIÈGE DE TOILETTE
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	41.39	CLÉ HEXAGONALE
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		205.60	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	20.21	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	64.57	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	68.91	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	2.99	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	48.92	ACHATS RESTAURANT
		TOTAL : 9 596.82	

VOIRIE

RÉFECTION RUE DU BATEAU

388-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 16 (LES SERVICES EXP INC.)

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU la résolution numéro 284-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Les Services Exp inc., la somme de 3 294,03 \$ concernant la surveillance de bureau et des travaux relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 465957 datée du 19 novembre 2018.

389-2018

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)

ATTENDU la résolution numéro 163-2017;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 41 376,43 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue du Bateau selon la recommandation de « Les Services exp inc. » datée 23 novembre 2018.

HYGIÈNE DU MILIEU

PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES

390-2018

AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS – MANDAT DÉBRANCHEMENT DU TROP-PLEIN DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (WSP CANADA INC.)

ATTENDU la résolution numéro 106-2018;

ATTENDU l'offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 17 octobre 2018 concernant un amendement n° 1 pour un ajustement des honoraires professionnels en raison de la complexité du débranchement du trop-plein du réservoir d'eau potable de la municipalité, de l'ajout de plusieurs équipements ainsi que la nécessité de préparer des plans et devis plus élaborés pour un montant forfaitaire de 2 850,00 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accorder à la firme WSP Canada inc. l'amendement n° 1 pour qu'elle finalise l'étude pour le débranchement du trop-plein du réservoir d'eau potable de la municipalité selon l'offre présentée.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 12 décembre 2018.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

391-2018

DOSSIER FERME DU SYLANCE S.N.C., LOT 3 591 307

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 3 591 307, situé en zone agricole;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande rendrait possible l'installation d'un système d'évacuation et de traitements des eaux usées conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de confirmer que la demande de la Ferme du Sylance S.N.C. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018

PROJET DE RÈGLEMENT N° 598-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (CHENIL)

392-2018

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le lors d'une séance de ce conseil, le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) fut adopté le 5^e jour du mois de septembre 2017 et que ce règlement abrogeait le Règlement sur les animaux numéro 539-2015;

ATTENDU QUE le Règlement sur les animaux numéro 539-2015 contenait des dispositions concernant la localisation des chenils;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier le règlement de zonage numéro 389-2007 en ajoutant des dispositions concernant les chenils, notamment pour assurer la sécurité de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lecours

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 598-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le projet de règlement numéro 598-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 598-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

393-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 :17 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.